

Pôle du service public de l'insertion, Bureau Politique de la ville ddets-politique-ville@oise.gouv.fr

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Oise

Beauvais le 17/05/2024

APPEL À PROJETS « QUARTIERS D'ETE » 2024



Porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le dispositif « quartiers d'été » est déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux permettant aux associations, aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.



L'appel à projets est à destination de tous les habitants des quartiers prioritaires politiques de la ville. En 2023, 28 millions d'euros ont été destinés à financer 9834 actions auprès de 1 670 766 habitants (dont 54% de jeunes de 0 à 25 ans).

Les objectifs de cet appel à projets :

- Favoriser les actions en lien avec la pratique sportive
- Favoriser les activités intergénérationnelles et familiales
- Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté
- Impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets
- Prévoir la mixité des publics, notamment par la définition des modalités de mobilisation des publics féminins
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, les modalités d'actions suivantes sont à privilégier :

- des rencontres et activités inter-quartiers
- des activités en soirée, les week-ends et en août
- des séjours.

Pour cette 4ème édition du dispositif « Quartiers d'été » destinée à animer les quartiers de la politique de la ville par des activités festives, sportives, culturelles ou éducatives, l'objectif est de faire de la période estivale, un temps de respiration, de divertissement et de découverte. Il s'agit également de proposer un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Cette année, les projets mettant en lumière l'esprit des Jeux Olympiques, les valeurs de l'Olympisme, et la culture sportive, seront les bienvenus.

Dans le département de l'Oise, l'État mobilise pour l'été 2024 une enveloppe de **341 465€** au bénéfice des acteurs du territoire via un appel à projets ouvert jusqu'au **31/05/2024 minuit** en direction des collectivités et du monde associatif.

Public	Tous publics résidant en Quartier politique de la ville =>Le porteur de projet précisera le mode de repérage et d'orientation des bénéficiaires.				
Priorités	Une attention particulière sera portée aux actions s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants : - Activité sportive et physique, en lien avec les partenaires portant cette thématique (maisons sport santé, fédération, soutien à l'ouverture des équipements en dehors des horaires habituels), - Culture, en lien avec l'été culturel de la DRAC (horaires élargis, décalés, « hors les murs »), - Départ en vacances des jeunes (en lien avec la CAF et l'ANCV via l'AAC « explore l'Europe »), - Continuité éducative, - Accès aux soins, actions de prévention de l'isolement, de la souffrance psychique, - Promotion des valeurs de la république et la citoyenneté, - Promotion de l'égalité femme-homme, - Préservation de l'environnement, lien entre le monde rural et urbain, - Prendre soin de soi, prendre soin de la nature, et des autres, - Insertion professionnelle et entreprenariat, - Rapprochement population/institutions.				
Modalités d'appréciation des projets présentés	Devront être privilégiés les projets : - inter-quartiers, - mixtes, et intergénérationnels - en « horaire décalé » ; exemple : le soir, et/ou le week-end, - favorisant la découverte d'autres territoires, les sorties et séjours. nb : les actions proposées seront non-redondantes avec les actions programmées au contrat de ville. De manière générale, dès lors qu'il s'agit d'occuper l'espace public ou de mobiliser les équipements de la ville, il est indispensable que les villes soient informées des projets présentés, et qu'elles aient donné leur accord (coordonnées rappelées en bas de page). Dès lors qu'une subvention est demandée, les projets doivent démontrer une réelle plus-value par rapport au droit commun, ou par rapport aux projets déjà programmés au sein du contrat de ville. La description du projet doit notamment permettre de connaître avec précision les dates, et lieux de déroulement de l'action.				
Porteurs de projet éligibles	 Associations intervenant dans les QPV Collectivités Établissements publics locaux d'enseignement Actions se déroulant pendant les vacances d'été (avec prolongation possible durant les vacances scolaires du dernier trimestre 2024) 				

	 Les porteurs de projet qui seront soutenus par ce fonds devront s'engager à : faire bénéficier de leur(s) action(s)/leurs activités, en nette majorité, des participants résidant en quartiers de la politique de la ville. communiquer aux services de l'État dans le département chaque mois, le nombre de participants aux actions, de filles/ femmes, afin de répondre aux demandes statistiques de l'ANCT. promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. 		
Communication	Tous les supports de communication devront faire apparaître le logo et la participation du Ministère de la Ville ainsi que de la Préfecture de l'Oise. Les projets en lien avec les Jeux Olympiques devront porter la marque ombrelle « Vacances Olympiques et Paralympiques ».Pour plus de renseignements, merci de consulter le site, afin d'y télécharger le « kit logo » dont l'affichage est obligatoire. https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/kit-de-communication-de-lanct-63		
	Toute modification du projet devra être annoncée <u>préalablement</u> aux financeurs via les délégués de la préfète (activité, dates). La météo pouvant constituer un motif d'annulation en cas d'activité en plein-air, les délégués de la préfète seront systématiquement informés des adaptations de l'action initialement prévue.		
Co-financement	La demande au titre des crédits de la politique de la ville (programme 147) ne devra pas dépasser 80% du coût total du projet (hors valorisation des contributions volontaires en nature).		
	Il sera tenu compte des aides des autres services de l'État (DSDEN, DRAC) si le projet a déjà été présenté lors des appels à projet « Nos Quartiers d'Eté » (Région des Hauts-de-France), « été culturel » (DRAC), « école ouverte »/ « vacances apprenantes » (DSDEN), etc. Le montant de la subvention de l'État ne pourra être ni inférieur à 1500€ ni supérieur à 30 000€.		
	Les candidats, y compris ceux présentant un dossier pour la première fois sur le portail dauphin, sont avertis que le virement de la subvention peut intervenir en cours d'action, ou à la fin de celle-ci.		
Dates de réalisation	Du 15 juin 2024 au 31 décembre 2024		
Dépôt des dossiers et instruction	Les demandes de subventions devront être déposées sur le portail internet DAUPHIN https://usager-dauphin.cget.gouv.fr .		
	Sur DAUPHIN, la demande au BOP 147 doit impérativement être faite dans la rubrique "74 Subventions d'exploitation- Etat" en indiquant le financeur 60-ETAT-POLITIQUE-VILLE.		

	Lors de la saisie du titre du projet, merci de bien vouloir mentionner le mot-clé « QE 2024» puis son intitulé. Exemple: « QE 2024 – Boîte à jeux» Le Cerfa doit ensuite être téléchargé et transmis aux délégués de la Préfète. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits. Toute demande de modification de votre projet initial sur le portail dauphin doit être adressée à ddets-politique-ville@oise.gouv.fr La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31/05/2024 minuit.
Compte-rendu qualitatif et financier	Les structures subventionnées les années précédentes doivent <u>produire le bilan qualitatif et financier de ces actions avant le dépôt,</u> pour voir leur demande de subvention 2024 étudiée par le jury de sélection.

Contacts

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter :

- le/ la délégué(e) de la Préfète et/ le(la) chef (fe) de projet Politique de la Ville de la commune concernée
- > ACSO (Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Villers St Paul) : Mme Marie FARDEAU _ 06 82 63 81 64 marie.fardeau@oise.gouv.fr
- ➤ Beauvais/Méru : Mme Dorian FRIEDMANN _ 06 38 71 52 74 dorian.friedmann@oise.gouv.fr
- ➤ Clermont/Pont Ste Maxence : M. Vincent GIRAUD _06 11 33 65 54 vincent.giraud@oise.gouv.fr
- > Compiègne/ Crépy-en-Valois/ Noyon : M. Richard ROHMER _ 06 42 19 94 42 richard.rohmer@oise.gouv.fr
 - les équipes de la mission politique de la ville de la DDETS de l'Oise à l'adresse mail ddets-politique-ville@oise.gouv.fr
 - en cas de problème technique sur le portail DAUPHIN, la cellule nationale au 09 70 81 86 94

Coordonnées des chef(fe)s de projet des services Politique de la ville des collectivités concernées

	Adresse	Téléphone	Nom-Prénom
MAIRIE DE CREIL	Place Françoise Mitterrand 60109 CREIL Cedex	03 44 20 50 00	Alwine BOUHAFS
MAIRIE DE MONTATAIRE	Place Auguste Génie 60160 MONTATAIRE	03 44 64 44 44	Floriane LEPRE
MAIRIE DE NOGENT/OISE	74 rue du Général de Gaulle 60181 NOGENT SUR OISE	03 44 66 30 30	Abraham MATETA NKOMI
MAIRIE DE VILLERS ST PAU	Place François Mitterand 60870 VILLERS ST PAUL	03 44 74 48 40	Anne-Sophie HUVET
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE	24 rue de la Villagoise 60106 CREIL Cedex	03 44 64 74 74	Justine MAGNIER
MAIRIE DE CREPY EN VALOIS	2, avenue du Général Leclerc 60800 CREPY-EN-VALOIS	03 44 59 44 44	Thomas MAZUR
MAIRIE DE PONT STE MAXENCE	8 place des tilleuls 60700 PONT-SAINTE-MAXENCE	03 44 31 09 95	Jennifer GALANTINE
MAIRIE DE BEAUVAIS	1, rue Desgroux 60021 BEAUVAIS Cedex	03 44 79 40 00	Lucia GOUDA Cécile FERNANDES
MAIRIE DE MERU	Place de l'Hôtel de Ville 60111 MERU CEDEX	03 44 52 36 00	Nathalie BRIAULT
MAIRIE DE CLERMONT	7 rue du Général Pershing 60607 CLERMONT Cédex	03 44 50 84 84	Nora LARIBI Laurent BATTEUX
MAIRIE DE COMPIEGNE	Place de l'hôtel de ville 60321 COMPIEGNE	03 44 40 72 20	Habiba BENHERRAT Juliette LECOINTE
MAIRIE DE NOYON	Espace Jean Jaurès rue Le Féron 60400 NOYON	03 44 93 36 36	Dabatako BAH